

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

# DELIBERE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### N°2024/37 EN DATE DU 18/11/2024

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 15  
Présents : 11  
Représentés : 01  
Votants : 12  
Exprimés : 12  
Pour : 12  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 novembre 2024, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 12 novembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

**Présents :** Mmes ACHARD. BRUZAT. GIROIR. DUBARRY. LEONARD. BAYLE. ESCALIER

Mrs LAVALADE. CARREAUD. PETILLON. DELOMENIE.

Mr LEVEQUE a donné pouvoir à Mme ACHARD.

Monsieur Sébastien DELOMENIE a été élu secrétaire de séance.

#### REINSCRIPTION DE LA COMMUNE AU LABEL « VILLES ET VILLAGES ETOILES »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a obtenu 2 étoiles en avril 2021 dans le cadre du label « Villes et Villages étoilés », porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Ce label valorise les actions menées par les collectivités autour de l'environnement nocturne et de la qualité du ciel : Extinction complète ou partielle de l'éclairage public, aucune mise en lumière du patrimoine naturel, non-utilisation de la lumière blanche néfaste pour l'environnement : toutes ces démarches peuvent permettre aux collectivités de bénéficier du label Villes et Villages étoilés.

Lancé en 2009, le concours vise également à soutenir les municipalités qui travaillent sur l'orientation de leurs luminaires, la maîtrise de leurs consommations électriques et qui déploient des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et acteurs du territoire.

Il s'avère que pour conserver ses étoiles et sa labellisation, les communes doivent faire une demande de renouvellement de labellisation pour candidater sur la nouvelle édition 2024.

De plus, Madame le maire rappelle que depuis la dernière labellisation, la commune a continué sa démarche d'économie d'énergie à savoir une extinction totale de son éclairage public d'avril à septembre et le passage en led de 66 lampadaires ce qui permettrait d'obtenir une 3<sup>ème</sup> étoile.

Le conseil municipal, ouï cet exposé autorise Madame la maire à réinscrire la commune au label « Villes et villages étoilés » et à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette 3<sup>ème</sup> étoile.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire  
Sylvie ACHARD



Affichée le 21/11/2024  
Transmise le 28/11/2024